



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 17
Mercredi 1^{er} mai 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire **mercredi 5 juin 2019 à 20h à l'Abri.**

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes 2018
2. Règlement pour la gestion d'un financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité
3. Divers et imprévu

Dépôt public du règlement:

Le règlement cité au point 2 pour la gestion d'un financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale.

Champoz, le 1^{er} mai 2019

Le Conseil communal



Court

Mise à ban des champs

Dès le 1^{er} avril 2019, les champs et terrains sont à nouveau mis à ban. Il est interdit d'y entrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles ou de s'y balader à cheval. Les autorités remercient par avance la population pour le respect de cette mise à ban.

Court, le 1^{er} mai 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérante: Poste Immobilier M&S SA, Rue du Grand-Pré 2A, 1001 Lausanne

Propriétaire foncier: Alice Rauber-Messerli, Rue des Fleurs 144, 2746 Crémines

Auteur du projet: Pierre Monnier, chef de projets, Poste Immobilier M&S SA, Rue du Grand-Pré 2A, 1001 Lausanne

Emplacement: Parcelle N° 700, au lieu-dit: Rue des Fleurs

Projet: Pose d'un Totem/Stèle lumineux avec les logos «La Poste» et «Boulangerie du Chalet» intégrés. Installation d'un bloc de cases postales, d'une boîte aux lettres et d'un caisson métallique.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone: HA

Dépôt public de la demande, avec plans du 25 avril 2019 au 24 mai 2019 auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

2746 Crémines, le 25 avril 2019

Secrétariat communal Crémines



Grandval

Assemblée municipale jeudi 6 juin 2019 à 19h30 à la salle communale

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver les comptes 2018 de la commune
3. Discuter et accepter le règlement de transfert des tâches au service social
4. Discuter et accepter la modification du Règlement d'organisation
5. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique pour le service social
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 65'000.- pour l'aménagement d'une place de jeux
7. Divers

Dépôt public

Dès le 2 mai 2019, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2018 de la commune
- Règlement sur le transfert des tâches au service social
- Modification du Règlement d'organisation

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 6 juin 2019 sera déposé au secrétariat municipal du 13 juin 2019 au 12 juillet 2019. Il pourra être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

Grandval, le 1^{er} mai 2019

Le Conseil municipal



Moutier

Vieille-Ville (zone rencontre – zone piétonne) – changements importants en matière de circulation routière

Le Conseil municipal informe la population que dès mercredi 8 mai 2019 à 8h, le sens de circulation actuellement en vigueur sera inversé et de manière permanente dans certains secteurs de la Vieille Ville à savoir:

Rue Centrale – Rue de la Prévôté

Du bâtiment Centrale 49 (Coiffure Hagmann) au bâtiment Prévôté 5 (Vaudoise Assurance).

Zone piétonne

Du bâtiment Centrale 72 (Magasin du Monde) au bâtiment Centrale 69 (Mode Steiner). Pour rappel la circulation n'est autorisée qu'aux riverains & livreurs.

Passage de l'Ours

Du bâtiment Passage de l'Ours 1 (Café de l'Ours) au débouché sur la rue Centrale (Librairie Point-Virgule). Les usagers sont priés de se conformer à la nouvelle signalisation mise en place et faire preuve de prudence.

Moutier, le 24 avril 2019

Conseil municipal

Société de tir de Champoz

Tirs obligatoires et tirs en campagne 2019

Nous informons la population que les Tirs obligatoires organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes:

Mercredi 15 mai 2019 de 18h à 19h30

Samedi 22 juin 2019 de 9h30 à 11h

Mercredi 21 août 2019 de 18h à 19h

Tir en campagne avancé Champoz

Mercredis 8, 15, 22 mai 2019

Tir en campagne Champoz

Vendredi, samedi et dimanche 24, 25, 26 mai 2019

De plus, nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir dès 18h. Les tireurs de Moutier sont les bienvenus.

Moutier, mai 2019

Municipalité de Moutier

Avis de construction

Requérant : PEDROCCHI Julien, Derrière-les-Crêts 3, 2740 MOUTIER

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelles N^{os} 1048 et 2248, Derrière-les-Crêts 3

Projet : Pose de pavés gazon sur le chemin d'accès existant menant à la parcelle N^o 1048.

Zone : Agricole

Dérégation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 mai 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 avril 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : RACINE Jacqueline, rue de l'Ecluse 15, 2740 MOUTIER

Emplacement : Parcelle N^o 545, rue de l'Ecluse 15

Projet : Démolition de l'escalier extérieur en béton et reconstruction d'un nouvel escalier métallique, au Nord du bâtiment.

Zone : HA3

Dérégation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 mai 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 avril 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Sunrise Communications SA, Binzmühlestrasse 130, 8050 Zürich et Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet : Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement : Parcelle N^o 965, au lieu-dit : « Gorges de Court », commune de Moutier.

Projet : échange des antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Sunrise Communications SA et Swisscom (Suisse) SA / BE 650-1 – GOCO.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : « Gorges de Court ».

Dérégation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Fermeture provisoire des Gorges de Perrefitte

En raison de chutes de rochers, les Gorges de Perrefitte sont fermées dès le jeudi 25 avril 2019. Une réouverture est prévue dès que la zone sera à nouveau sécurisée. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'incident.

Perrefitte, le 1^{er} mai 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Monsieur Ken Monnin, La Draï, 2715 Monible.

Auteur du projet : Sébastien Jallon Sàrl, Sur Villeré 4, 2853 Courfaivre.

Emplacement : Parcelle N^o 105.02, au lieu-dit : « La Draï », Monible, commune de Petit-Val.

Projet : construction d'une maison familiale sur un niveau avec toiture plate et terrasse, aménagement d'un garage et d'un couvert pour voiture en contiguïté Nord du bâtiment, construction d'un mur de soutènement, pose d'une pompe à chaleur extérieure et d'une petite station d'épuration.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérégations : art. 20 al. 2 DRN, 24 LAT, 25 LCFO et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Bandelier Laurent et Maryline, Derrière les Maisons 26, 2716 Sornetan

Emplacement : Derrière les Maisons 26, Sornetan, parcelle N^o 34, commune de Petit-Val

Projet : Installation photovoltaïque : production d'électricité pour l'habitation

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : Centre ancien.

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation, objet C

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 30 mai 2019 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 1^{er} mai 2019

Secrétariat communal



Reconvilier

Abo piscine-patinoire

Le conseil municipal, suite à l'offre de la commune de Tramelan, propose aux habitants de Reconvilier, à titre d'encouragement aux activités sportives, l'achat d'un abonnement combiné permettant, durant la saison 2019-2020, l'accès à la piscine et à la patinoire de Tramelan aux mêmes conditions que celle offertes aux habitants du lieu. La municipalité supportera la différence de tarif.

Ainsi, il est possible de se procurer l'abo sport de Tramelan aux prix de :

Type d'abonnement

Adulte	CHF 75.–
Couple	CHF 130.–
AVS, Apprentis, étudiants	CHF 40.–
Enfant (écoliers)	CHF 10.–

Les abonnements sont mis en vente au guichet de l'administration communale de Reconvilier du jeudi 2 mai au jeudi 16 mai 2019 (offre limitée dans le temps). Merci de bien vouloir vous munir d'une photo passeport.

Reconvilier, avril 2019

Administration communale

Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes et chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2019 et, si nécessaire, de le répéter au cours de l'année. Nous prions les personnes concernées d'entreprendre les travaux en question. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente et les travaux non entrepris seront ordonnés, aux frais des propriétaires.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne municipale ou sur notre site internet www.reconvilier.ch.

Reconvilier, le 1^{er} avril 2019

Municipalité de Reconvilier



Roches

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire jeudi 6 juin 2019 à 20h à l'ancienne école.

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les comptes 2018
2. Discuter et approuver le règlement de transfert des tâches au service social
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation (RO)
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique
5. Divers

Le règlement mentionné au point 2 ainsi que la modification du RO mentionnée au point 3 seront déposés au secrétariat communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, pendant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après ladite assemblée.

Roches, le 24 avril 2019

Conseil communal

**Sorvilier****Assemblée municipale ordinaire**

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire,

jeudi 6 juin 2019 à 20h, à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour :

1. Présentation et approbation des comptes 2018
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement additionnel de CHF 50'000.-, pour le plan d'aménagement des eaux de la Birse (rapport hydrogéologique, rapport pédologique, et rapport environnement)
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement additionnel de CHF 40'000.-, pour le plan général d'alimentation (PGA), pour la réalisation d'une étude en vue d'une certification cantonale sur la conformité des captages d'eau du Vélez, éventuellement du Vivier
4. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments
5. Divers et imprévus

Les comptes 2018 mentionnés au point 1 et le règlement concernant les émoluments mentionné au point 4 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 17 juin 2019, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 1^{er} mai 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Monsieur Jean-Pierre Morand, Les Ragies 1, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Entreprise générale Menuiserie Morand Sàrl, Rue des Pâquerettes 10, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1101, au lieu-dit : « Clos Jobez », commune de Sorvilier.

Projet : construction d'une villa familiale avec couvert à voiture intégré et aménagements extérieurs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Tavannes****Avis de construction**

Requérante : DG Malvaux SA, La Combe 30, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 2233, au lieu-dit : « La Combe, Malvaux », commune de Tavannes.

Projet : aménagement d'une place de dépôt étanche de 2'200 m². Partie « A » : 700 m² de dalles en béton et murs de séparation en blocs béton pour le stockage d'agréats siliceux pour la fabrication du béton. Partie « B » : 1'500 m² sur place existante en revêtement bitumineux d'une épaisseur de 8 cm pour le stockage de grave de recyclage de type A et P (mouvement des matériaux max. 8'000 to/année). Construction d'un caniveau pour la récupération des eaux pluviales provenant de la place en question.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A10 «Malvaux».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Valbirse****Arrondissement du cimetière Bévillard**

Assemblée :

Convocation à l'Assemblée ordinaire, mercredi 5 juin 2019 à 17h30, à la commune mixte de Valbirse, salle du Conseil communal, 1^{er} étage.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2018
2. Comptes 2018
3. Entretien du cimetière
4. Information sur la désaffectation des tombes
5. Divers

Bévillard, le 16 avril 2019

Conseil d'administration

Bureau de vote pour les votations cantonales et fédérales du 19 mai 2019

Président	Monsieur Yann Minder
Vice-président	Monsieur Stève Blaesi
Secrétaires	Madame Laetitia Baetscher Madame Laurence Bratschi
Membres	Monsieur Loane Gosteli Monsieur Alain Graber Monsieur Thomas Gyger Monsieur Daniel Heimann Monsieur Luca Hartman Madame Samantha Hêche Madame Chantal Guélat-Schaffter
Suppléants	Madame Jeanne Hostettler Madame Joey Hostettmann

Bévillard, le 25 avril 2019

Commune de Valbirse

Délibérations du Conseil communal

Déchetteries communales :

Suite à des remarques et plaintes, les autorités communales rappellent à la population qu'il est obligatoire de respecter les horaires des déchetteries communales. Dorénavant, les personnes contrevenantes seront dénoncées et amendées. Nous vous remercions de votre compréhension.

Péréquation financière : modification de l'ordonnance :

Selon la modification prévue de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC), la direction des finances du canton souhaite abaisser la valeur de l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) utilisé comme seuil donnant droit au versement d'une dotation minimale. Si ce seuil est abaissé comme prévu de 86 à 84%, notre commune perdrait CHF 207'000. Nous soutenons sans réserve la prise de position de l'Association régionale Jura bernois. Bienne qui s'oppose fermement à cet abaissement. Si nous pouvons comprendre que le canton cherche à diminuer ses charges, nous devons néanmoins constater que les arguments avancés pour réduire la dotation minimale versée aux communes ne sont pas pertinents, principalement sur deux points. Premièrement, le versement de la dotation minimale dépend de la capacité fiscale d'une commune, et non de sa gestion des coûts. Selon le message du canton, on pourrait penser que ce sont les communes qui gèrent mal les deniers publics qui touchent cette contribution, ce qui est totalement faux. Deuxièmement, le fait de fusionner plusieurs communes n'entraînerait pas forcément une baisse de la dotation minimale. La commune de Valbirse, issue de la fusion des communes de Bévillard, Malteray et Pontenet, continue de recevoir cette manne financière étant donné que l'IRH reste bas malgré la fusion. Et, toute chose étant égales par ailleurs, même en cas de fusion entre Valbirse avec les autres communes limitrophes, la nouvelle commune continuerait de toucher de la dotation minimale.

Fête nationale :

La traditionnelle fête nationale du 1^{er} août sera organisée cette année à la Piscine de Valbirse. Il est en effet difficile de trouver des sociétés locales pouvant organiser cette manifestation durant les vacances horlogères. D'autres informations seront communiquées en temps voulu.

Fête de la musique et fête du sport :

La fête de la musique se déroulera le 22 juin prochain et celle du sport le 10 août 2019. Des indications seront transmises ultérieurement.

Bévillard, le 29 avril 2019

Conseil communal

Divers**Assemblée des délégués du SESTER**

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le :

Jeudi 6 juin 2019 à 20 heures, à Tavannes, Centrale de commande de la Birse

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 15.11.2018
3. Nomination d'un membre du comité
4. Reconstitution de l'organe de vérification des comptes
5. Comptes 2018
 - Approbation de la répartition des revenus aux communes
 - Rapport des vérificateurs des comptes
6. Divers

Sonceboz, le 15 avril 2019

Président : René Rimaz

Secrétaire : Christiane Chapuis Munoz

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture :
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille
Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet : www.grandval.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	29	28	17.07.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi
18	17	01.05.2019	mercredi	30		24.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi
19	18	08.05.2019	mercredi	31		31.07.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi
20	19	15.05.2019	mercredi	32		07.08.2019	SUPPRIME	44	40	30.10.2019	mercredi
21	20	22.05.2019	mercredi	33	29	14.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
22	21	29.05.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi
23	22	05.06.2019	mercredi	35	31	28.08.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
24	23	13.06.2019	JEUDI	36	32	04.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
25	24	19.06.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
26	25	26.06.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
27	26	03.07.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
28	27	10.07.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME